

## À COMPTER DU 23 JUIN 2025 L'ACCUEIL « ÉTRANGER » DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE DREUX ÉVOLUE

REMISE DE TITRE	RÉCÉPISSÉ	INFORMATION
<p>Uniquement le <b>lundi matin</b> et <b>jeudi après-midi</b> <b>sur rendez-vous</b></p>  <p>Prise de rendez-vous en ligne sur le site internet de la Préfecture <a href="https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Prendre-rendez-vous-en-ligne">https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Prendre-rendez-vous-en-ligne</a></p>	<p>Uniquement <b>par courrier</b> à l'adresse de la Sous-préfecture :</p> <p>Sous-préfecture de Dreux Demande de récépissé 2/4 rue des capucins 28100 DREUX</p> <p>À envoyer 1 mois avant l'échéance avec la copie du récépissé/titre de séjour, une photo et un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)</p>	<p>Uniquement le <b>lundi après-midi</b> et le <b>jeudi matin</b> et <b>sans rendez-vous</b></p> <p>Ce que je peux faire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Je vérifie si mon titre de séjour est disponible</li><li>• Je me renseigne sur l'avancée de ma demande</li><li>• Je me renseigne sur une procédure</li></ul> <p><b>ou par mail</b> <a href="mailto:pref-sejour-etrangers@eure-et-loir.gouv.fr">pref-sejour-etrangers@eure-et-loir.gouv.fr</a></p>

**Uniquement pour les personnes résidant dans l'arrondissement de Dreux**